

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2017

PRESENTS - Loïc CHUSSEAU, Bernard JOLLY, Jean-Claude BULOT, Agnès LANSMANT-LOUSSERT, Frédéric PAPIN, Corinne CHARTIER, Antoine COUTANSAIS, Véronique BOURASSEAU, Bertrand DOUIN, Elisabeth PAPIN, Magali GODET, Marion USUREAU, Priscillia MARTINEAU.

EXCUSE - Nicolas RUET.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/01/2017

Mme Elisabeth PAPIN est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 29 décembre 2016 a été approuvé.

17-01-001 - Construction d'une nouvelle salle polyvalente : Approbation du programme et demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017

Par délibération n° 16-11-069 du 15/11/2016, le Conseil Municipal a validé l'implantation de la nouvelle salle polyvalente sur le site du camping municipal. Les membres des commissions « développement économique » et « bâtiments » se sont réunis les 20 septembre, 12 octobre et 09 décembre dernier pour travailler sur le programme et visiter d'autres salles.

L'Agence de services aux collectivités locales de Vendée missionnée pour réaliser l'étude de faisabilité et de programmation a remis le programme technique détaillé le 9 janvier dernier.

L'option retenue est la construction d'une salle polyvalente permettant d'accueillir des activités très diverses (culturelles ou socioculturelles, sportives, associatives, festives, ...).

Ce programme répond aux exigences fonctionnelles définies par les membres des commissions, notamment le hall bar qui permettra deux types de configuration de la salle, la salle principale de 250 m² comprend une scène fixe de 30 m². La surface totale de la salle se décompose ainsi :

Espace Accueil (hall, bar, réserve bar, sanitaires, entretien)	148 m ²
Restauration (office, local poubelles)	62 m ²
Espace loges (loges, sanitaires)	21 m ²
Espace polyvalent (salle principale, rangement)	290 m ²
Espace commun (local technique, chaufferie, ventilation)	25 m ²
Total surface	546 m²

Le coût total de ce projet est estimé à 1 116 253 € HT par la SPL. Ce programme est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). La DETR peut atteindre 30 % soit 300 000 €, d'une enveloppe de dépenses plafonnée à 1 000 000 € HT.

Il est proposé au Conseil d'approuver le programme technique et de solliciter la subvention au titre de la DETR 2017. La consultation du maître d'oeuvre va être lancée prochainement. M. LENOIR, assistant à maîtrise d'ouvrage, établit le cahier des charges pour la fin du mois. L'objectif est de démarrer les travaux en début d'année 2018.

Suite à la loi NOTRe, l'enveloppe des subventions (Europe, Région et Département) est confiée aux EPCI qui en détermineront les critères d'attribution. A ce jour nous attendons que la communauté de communes Moutierrois Talmondais définisse ces critères afin de finaliser le plan de financement. En complément, la Commune sollicitera également des subventions au titre des enveloppes parlementaires.

Proposition approuvée.

17-01-002 - Protocole d'accord pour la future vente des biens situés rue du Troussepoil (salle des fêtes, ancien logement et terrain cadastré AD 72)

La Commission développement économique s'est réunie le 18/01/2017 pour étudier le projet de protocole d'accord entre la Commune et Ana DEMAN. Cette dernière est gérante et créatrice au sein de la marque Ana DEMAN (marque de textiles tels que linges de maison, vêtements, accessoires, ... ; et céramiques, le tout fabriqué en Vendée). Elle souhaite acquérir la salle des fêtes, l'ancien logement et le terrain cadastré AD 72.

L'ensemble de ces biens est situé sur les parcelles AD 71 et 72 qui sont classées en zone U au PLU.

Les grandes lignes du protocole d'accord sont :

- Le prix de vente est fixé à 160 000 €.
- La Commune souhaite conserver l'utilisation de la salle des fêtes dans l'attente de la mise en service de la nouvelle salle polyvalente prévue en 2019. Elle s'engage à louer à Ana DEMAN, le terrain cadastré AD 72 et l'ancien logement y compris une partie du terrain dans l'attente de la vente définitive en 2019. Le montant de la location est fixé à 100 € HT par mois.
- Les aménagements sur les parcelles louées seront autorisés et à la charge du locataire (séparation entre salle des fêtes et ancien logement, construction d'un bâtiment sur la parcelle AD 72, réfection et rénovation de l'ancien logement, alimentation en eau et électrique).
- Aux termes de la location, si Ana DEMAN confirme son accord, la vente sera conclue au prix de 160 000 €, non assujettie à TVA, déduction faite du montant total HT des loyers au titre de la location-vente. Si Ana DEMAN ne désire plus acquérir, le montant total des locations et les aménagements réalisés seront perdus pour cette dernière.
- La Commune s'engage à fournir l'état parasitaire des bâtiments, à faire des plantations le long du mur en pierre qui sépare la parcelle AD 71 et le parking actuel, à conserver un espace parking sur la longueur de cette même parcelle et en cas de constructions futures sur le parking ces dernières seront limitées à R+1.

M. le Maire précise que la commission a validé ce protocole d'accord. Il propose qu'en parallèle un bail dérogatoire soit établi aux frais du locataire et la promesse de vente sera jointe à cet acte.

Proposition adoptée.

17-01-003 - Subvention pour soutenir l'action de M. et Mme LEBOEUF en Haïti

M. et Mme LEBOEUF partent à nouveau en Haïti fin février. Ils emporteront des fournitures scolaires et des vêtements d'enfants.

Ils sollicitent notre soutien pour apporter une aide financière aux 3 écoles dans lesquelles ils interviennent.

Il est proposé au Conseil de verser une subvention à l'une des deux associations vendéennes qui accompagnent M. et Mme LEBOEUF : la SAVENA de Venansault ou Coeur du monde de la Bernardière.

M. BULOT rappelle le montant des subventions qui ont été versées précédemment pour soutenir l'action de M. et Mme LEBOEUF suite au séisme en Haïti. Il propose de verser une subvention de 200 € comme en 2012 à la SAVENA de Venansault. Frédéric PAPIN suggère d'augmenter le montant de l'aide.

Le Conseil décide de verser une subvention de 250 € à la SAVENA de Venansault.

17-01-004 - Adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription au contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée relance une procédure de consultation en vue de conclure un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel à adhésion facultative, pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018. L'échéance du contrat groupe actuel est fixée au 31/12/2017 et celle de notre contrat est fixée au 31/12/2018.

Ce contrat groupe permet aux collectivités et établissements publics intéressés de disposer de taux intéressants, en raison d'une part d'un effet de masse, et d'autre part d'une mutualisation des risques pour les structures qui comptent un nombre d'agents affiliés à la CNRACL inférieur à des seuils qui restent à définir (ce seuil est fixé à 30 agents dans le contrat actuel).

Le contrat, souscrit en capitalisation et non pas en répartition (c'est-à-dire que les sinistres nés pendant la période d'assurance continuent d'être pris en charge en fin de contrat), permet de garantir tous types de risques (maladie ordinaire, maternité et paternité, longue maladie et maladie de longue durée, accident de travail et maladie professionnelle, décès), avec éventuellement des choix possibles pour réaliser une part d'auto-assurance par le biais de franchise par exemple. En outre, la collectivité peut choisir d'opter pour le remboursement de tout ou partie des charges patronales.

La procédure que va lancer le Centre de Gestion se fera sous la forme d'un marché public avec procédure concurrentielle avec négociation, compte tenu de la spécificité forte de ce type de contrat et des aléas qui sont difficilement quantifiables au moment de l'établissement du cahier des charges.

L'engagement des collectivités et établissements publics, à ce stade de la procédure, ne porte que sur l'intégration dans le panel des structures souhaitant participer à l'appel d'offres. L'assemblée sera à nouveau consultée lorsque le résultat de l'appel d'offres sera connu, afin qu'elle se prononce, au vu des propositions chiffrées, sur son éventuelle adhésion définitive au contrat groupe conclut avec l'assureur retenu.

M. le Maire propose à l'assemblée de donner mandat au Centre de Gestion pour intégrer la collectivité dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge.

Proposition approuvée.

17-01-005 - Renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 28/03/2014, avait fixé à 7 le nombre de membres élus au sein de son assemblée pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. Une seule liste avait été proposée au suffrage et après dépouillement Mme Agnès LANSMANT-LOUSSERT, MM. Jean-Claude BULOT, Yann du PLESSIS DE GRENEDEAN, Mmes Marion USUREAU, Véronique BOURASSEAU, Priscillia MARTINEAU et Magali GODET étaient élus.

A la suite du décès de M. Yann du PLESSIS DE GRENEDEAN et vu que la liste proposée au suffrage ne comportait que 7 noms, il faut procéder à une nouvelle élection des membres élus.

Une seule liste est proposée au suffrage avec comme membres : Mme Agnès LANSMANT-LOUSSERT, MM. Jean-Claude BULOT, Frédéric PAPIN, Mmes Marion USUREAU, Véronique BOURASSEAU, Priscillia MARTINEAU et Magali GODET.

Après dépouillement du vote, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	13
Nombre de suffrages déclarés nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	12

Ont été proclamés membres du Conseil d'Administration du CCAS : Mme Agnès LANSMANT-LOUSSERT, MM. Jean-Claude BULOT, Frédéric PAPIN, Mmes Marion USUREAU, Véronique BOURASSEAU, Priscillia MARTINEAU et Magali GODET.

17-01-006 - Reprise partielle de la provision constituée en 2013 pour dépréciation des comptes de redevables

En 2013, une provision pour dépréciation des comptes de redevables d'un montant de 13 865,24 € avait été constituée dans le but de provisionner les loyers impayés pour le logement et la boulangerie depuis la mise en liquidation judiciaire de M. QUINTRIC Thierry.

Les provisions ont vocation à être constituées et conservées en fonction de l'évolution de la probabilité de survenance du risque ou de la charge estimée par la collectivité.

Après un versement effectué par Maître HUMEAU en sa qualité de liquidateur nommé dans la procédure de liquidation judiciaire, le solde de la dette de M. QUINTRIC est, à ce jour, de 8 900,51 €.

Il est donc proposé de faire une reprise partielle de la provision à hauteur de 4 964,73 €.

Proposition approuvée.

17-01-007 - Désignation des représentants dans les commissions et organismes au sein de la Communauté de Communes Moutierrois Talmondais

Suite à la réunion du conseil communautaire du 18 janvier dernier, des commissions thématiques intercommunales ont été créées.

- Administration générale/personnel/fusion
- Finances
- Développement économique
- Territoires
- Environnement

- Réseaux et infrastructures
- Entretien
- Affaires sociales
- Déchets ménagers
- Equipements sportifs et culturels
- Communication et promotion du tourisme

Les conseillers municipaux ont la possibilité d'intégrer ces commissions sous certaines conditions. M. le Maire rappelle que les commissions sont composées de droit par les conseillers communautaires, par les anciens délégués communautaires des deux précédentes collectivités et de manière plus exceptionnelle, par les conseillers municipaux des communes de façon à impliquer chaque commune dans les commissions. Les commissions seront composées de 20 membres au maximum et chaque délégué ne peut siéger que dans 2 commissions thématiques.

Le Conseil est invité à désigner les représentants dans les commissions citées ci-dessus ainsi que dans les organismes extérieurs suivants :

- CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

2 titulaires et 2 suppléants par commune

- CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs) :

1 commissaire titulaire et 1 commissaire suppléant

- Commission Intercommunale pour l'Accessibilité :

1 titulaire par commune

- Syndicat Mixte Marais Poitevin – Bassin du Lay :

1 suppléant par commune pour les Communes situées sur le Bassin

Après discussion et échange de vues, le Conseil Municipal désigne les représentants dans les commissions et organismes extérieurs de la Communauté de Communes Moutierois Talmondais comme suit :

Commissions thématiques	Représentants
Finances	Loïc CHUSSEAU, Vice-Président Jean-Claude BULOT
Développement économique	Jean-Claude BULOT
Territoires	Bernard JOLLY
Environnement	Antoine COUTANSAIS
Affaires sociales	Agnès LANSMANT-LOUSSERT
Déchets ménagers	Loïc CHUSSEAU
Equipements sportifs et culturels	Frédéric PAPIN

Organismes extérieurs	Représentants
CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)	Titulaires : Loïc CHUSSEAU, Jean-Claude BULOT Suppléants : Bernard JOLLY et Agnès LANSMANT-LOUSSERT
CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)	Commissaire titulaire : Jean-Claude BULOT Commissaire suppléant : Loïc CHUSSEAU
Commission Intercommunale pour l'Accessibilité	Bernard JOLLY
Syndicat Mixte Marais Poitevin – Bassin du Lay	Jean-Claude BULOT

M. le Maire remercie les conseillers pour leur disponibilité.

Questions diverses

☞ Décisions du Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT (délégations du Conseil Municipal)

♦ Droit de préemption urbain :

<u>Désignation cadastrale</u>	<u>Adresse</u>	<u>Superficie</u>	<u>Préemption</u>
ZR 391	2, rue des Jonquilles	792 m ²	Non
ZR 161	3, rue des Tourterelles	1 000 m ²	Non

☞ Virements de crédits : Dépenses imprévues

En vertu de l'instruction du 30 janvier 1989, Monsieur le Maire rend compte des virements de crédits effectués :

♦ Correction du virement de crédits présenté lors de la séance du 15/11/2016. M. BULOT précise que la participation de 4 500 € de l'Amicale pour l'achat de la structure de jeux ne peut pas être intégrée dans cette opération comptable car il s'agit d'une ouverture de crédits. La diminution des dépenses imprévues s'est donc élevée à 16 000 € au lieu de 11 500 €.

♦ Virement de crédits effectué le 27/12/2015 : En fonctionnement : Diminution des dépenses imprévues (022) et augmentation de crédits à l'article 6718 pour 4 900 € afin de régulariser l'anomalie du solde anormalement débiteur au compte 7381.

En investissement : Diminution des dépenses imprévues (020) pour 3 000 € et augmentation de crédits à l'article 21318-130 pour 350 € afin de régler les travaux d'électrification du portail de l'atelier et aux articles 21578 et 2184 de l'opération 125 pour régler l'achat d'un groupe électrogène et d'un ensemble tables et bancs festifs pour 2 650 €.

☞ Compte-rendu des commissions

♦ Développement économique (18/01/2017) : Etude du protocole d'accord avec Ana Deman et présentation de l'étude de faisabilité du secteur des Dolmens.

♦ Groupe « Animations » (19 et 25/01/2017) : Réattribution des locaux de stockage à l'atelier municipal. Le 25 janvier, échange avec les associations concernées sur le nouveau concept d'une manifestation début août 2017.

♦ Groupe « Espace verts » (25/01/2017) : Proposition de plantations au lotissement L'Océan, face au cimetière création d'un massif et plantations au niveau des deux arches entrée de bourg. M. JOLLY rajoute qu'il serait judicieux d'étudier un aménagement autour du columbarium.

♦ Groupe « Voirie et Réseaux » (25/01/2017) : Sablage complémentaire sur les chemins de la Plaine, aménagement provisoire de chicanes dans la rue des Terres Noires, étude des propositions des maîtres d'oeuvre pour les travaux rue du Moulin.

☞ Comptes-rendus du Conseil Communautaire :

Le 11/01/2017 : Election du Président (Maxence de RUGY), de 11 Vices-Présidents, et des membres du bureau, lecture de la charte de l'élu, ...

Le 18/01/2017 : Délégation de pouvoirs et création des commissions, ...

Ces comptes-rendus sont consultables en Mairie.

☞ Informations :

♦ Invitation au vernissage de l'exposition « Encres et Papiers » de Laurence LAVANDIER aux Sables d'Olonne, Prieuré Saint Nicolas. Exposition ouverte tous les jours de 10h30 à 12h du 31 janvier au 12 février 2017

♦ Rappel des prochaines manifestations consultables sur le site lebernard.fr.

♦ Nouvelle association au Bernard : Association Familiale Laïque entre Terre et Mer, le Président est de Jard sur Mer, le secrétaire et la trésorière sont du Bernard, il s'agit de Michel MARUCELLI et Annie ROUCHAUSSE. Une conférence sera organisée le 13 mai prochain à 10h30 à la salle Arthur TORTEREAU sur les relations parents-enfants/adolescents. L'intervenant est le Dr Michel Juchereau, pédiatre.

☞ Prochaine réunion du Conseil Municipal, le Jeudi 23 février 2017 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, M. le Maire lève la séance à 21h50.

Fait au Bernard, le 8 février 2017

Le Maire,
Loïc CHUSSEAU

La secrétaire,
Elisabeth PAPIN